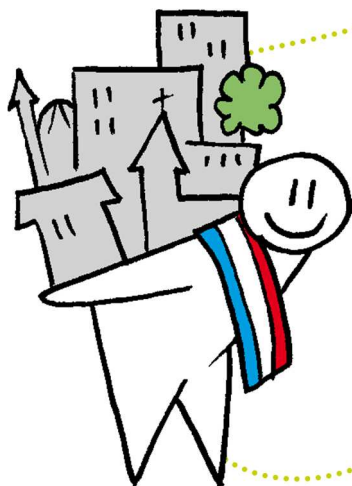


# Comment travaillent le maire et les élus ?

Le maire n'est pas seul ! Il travaille **en équipe** avec des conseillers municipaux, des adjoints... Qui fait quoi ?



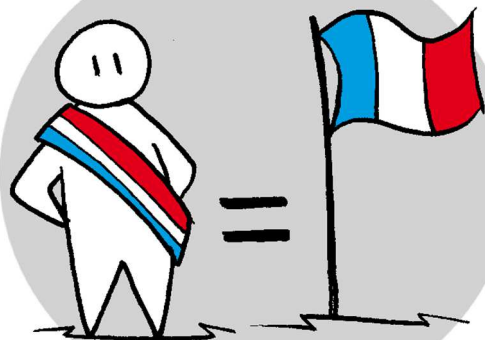
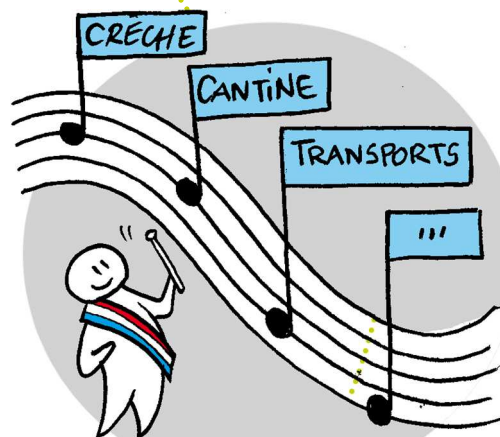
## Le maire agit pour sa commune...

En France, il y a 34 970 villages et villes qui sont appelés des communes. Un petit village d'une dizaine d'habitants est une commune tout comme Paris ! Les communes ont un maire. Il **facilite la vie des habitants en leur offrant de nombreux services...**

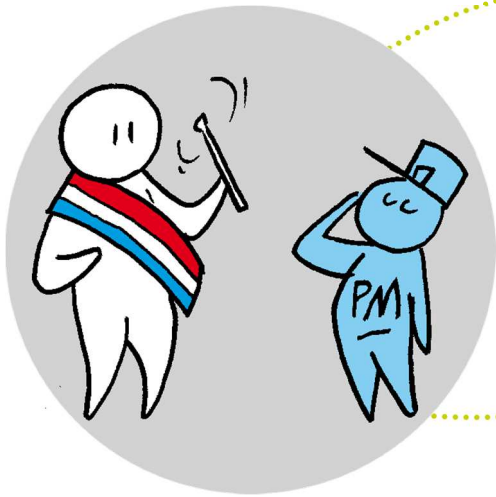
## Quel est le rôle du maire ?

Le maire gère la vie de la commune. Il essaie de répondre aux **besoins des habitants** à différents moments de leur vie, de la crèche à la maison de retraite...

Il s'occupe des écoles, des cantines, des logements, du soutien aux entreprises, des activités sportives et culturelles, de la santé, des aides aux personnes en difficulté, des transports, des espaces verts, des bâtiments et jardins de la ville...

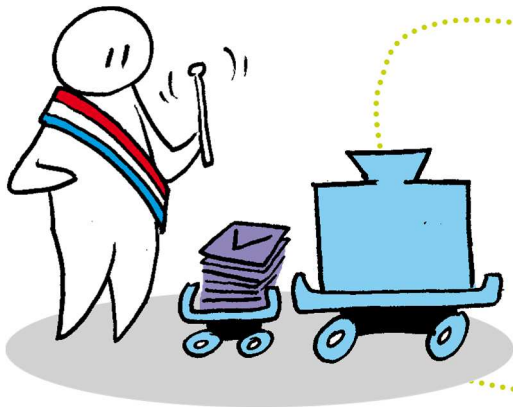


Il est aussi le **représentant de l'État** : dans sa commune, il doit faire respecter les règles et lois votées par les gouvernements.



Le maire est le **responsable de la police municipale**. Il doit permettre aux habitants de vivre en sécurité, dans le calme. La police municipale peut intervenir pour des problèmes de logement, de relations avec les voisins, de protection des mineurs (moins de 18 ans), de respect de l'environnement...

Il **gère l'état civil** : l'enregistrement des naissances, des décès... Le maire ou son adjoint célèbre les mariages.



Il **organise les élections** : chaque citoyen doit avoir un bureau de vote pas trop loin de chez lui.

### Les conseillers municipaux

Ce sont des hommes et des femmes qui souvent partagent les idées du maire et ont été **élus** avec lui. Mais des conseillers municipaux peuvent aussi avoir été élus dans l'opposition : ils ont alors des projets politiques différents.

**Selon la grandeur des communes, les conseillers municipaux sont plus ou moins nombreux** : 7 dans les communes de moins de 100 habitants, 69 dans celles de plus de 300 000 habitants et même 163 pour la ville de Paris.

Ils se réunissent au moins 1 fois tous les 3 mois en conseil municipal pour, par exemple :

- **voter le budget**, le montant des impôts de la commune
- **décider d'acheter ou vendre** des terres, des bâtiments
- **prévoir des travaux**, réparer des routes, construire des salles de sport, de spectacle...
- **donner des subventions** aux associations
- **décider des prix** de la cantine, des centres de loisirs, du stationnement...



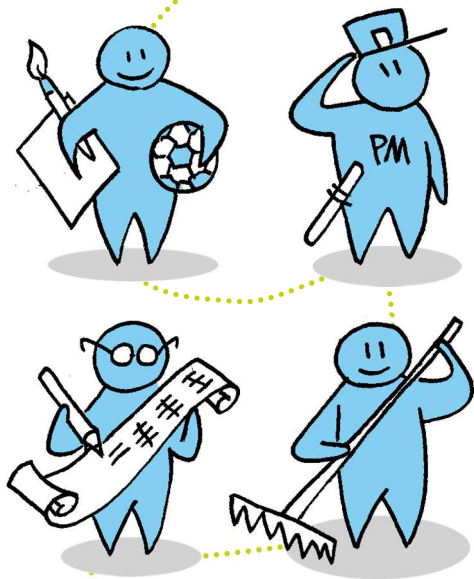
Le plus souvent, les conseils municipaux sont ouverts au public. Les citoyens peuvent être présents pour entendre ce que disent les conseillers municipaux, comprendre leurs décisions.

Quand les décisions sont prises, le maire doit agir pour qu'elles soient respectées. Il est aidé par des adjoints.

## Les adjoints au maire

Suivant la grandeur de la commune, ils sont plus ou moins nombreux. Ils sont **choisis parmi les conseillers municipaux**.

Il peut y avoir des adjoints à la culture, à la vie associative, à l'éducation, aux travaux, au sport, au handicap...



## Les employés municipaux

Ce sont toutes les personnes qui sont employées par la commune : les animateurs, policiers municipaux, personnels administratifs (enregistrement des naissances, décès, passeports...), agents des espaces verts (pour s'occuper des jardins publics, des parcs...), bibliothécaires...

## Les conseillers communautaires

De plus en plus, **les communes s'unissent** pour partager les dépenses, les compétences...

Elles peuvent, par exemple, travailler ensemble pour :

- **construire des salles** de spectacle, de sport... qui seront utilisées par les habitants de plusieurs communes
- **organiser les transports** pour faciliter les déplacements entre les communes
- **ramasser les poubelles**
- **décider sur quelles terres** il sera possible de construire.

Elles se réunissent en **EPCI** (établissements publics de coopération intercommunale). Les membres des EPCI prennent les décisions importantes lors de conseils communautaires.

Les différentes communes sont représentées dans ces EPCI par des conseillers municipaux. Ils sont alors conseillers communautaires en plus d'être conseillers municipaux.

